

Le développement de la lecture publique dans la Communauté urbaine de Strasbourg

« Avoir été, c'est une condition pour être¹. »

Le terreau strasbourgeois

On ne peut comprendre l'organisation territoriale de la lecture publique à Strasbourg et dans la Communauté urbaine, telle qu'elle est apparue au tournant de ce siècle, sans la replacer dans un cheminement historique qui seul lui donne son véritable sens. L'ouverture, en 1975, d'une bibliothèque municipale centrale de 2 500 m² – l'une des premières en France à être informatisée – est véritablement au point de départ d'une politique de mise en réseau. Néanmoins, il faudra attendre le début des années 90 pour voir naître un projet plus ambitieux de création d'une médiathèque de 1 200 m² dans le quartier de Neudorf.

Si, durant cette période, les efforts de mise à niveau ont été bien réels au regard de la situation nationale, le constat, sans être pessimiste, méritait à tout le moins que l'on y soit attentif. Comparé aux évolutions nécessaires, le mouvement amorcé de restructuration et de mutualisation ne parviendra pas à enrayer une certaine forme d'essoufflement. Les avancées réalisées seront toutefois inductrices de nouvelles

formes de partenariats entre élus et bibliothécaires. Ces derniers apparaîtront comme de réels moteurs de projets pour reconsidérer, à la suite de la loi Chevènement du 12 juillet 1999, l'offre de lecture publique sur la base d'un aménagement équilibré et harmonieux du territoire urbain.

La genèse d'une démarche commune

En 2001, le conseil communautaire décide de voter une délibération visant à renforcer la solidarité entre les communes, notamment dans le domaine culturel. Dès le départ, la lecture publique est identifiée comme un des axes à partir desquels des synergies très importantes pouvaient être développées, pour offrir aux habitants de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) un accès plus égalitaire à la lecture et aux ressources documentaires.

Un diagnostic de la lecture publique

En 2002, un groupe de travail réunissant les principaux acteurs du livre et de la lecture du territoire est constitué, afin de procéder à un état

ANDRÉ HINCKER

andre.hincker@cus-strasbourg.net

PHILIPPE SPECHT

philippe.specht@cus-strasbourg.net

André Hincker est directeur des médiathèques de la ville de Strasbourg et des médiathèques communautaires. Il a dirigé auparavant la bibliothèque départementale du Bas-Rhin et occupé plusieurs postes en médiathèque municipale.

Philippe Specht est directeur adjoint, responsable de la médiathèque André Malraux et du réseau communautaire. Il a occupé différents postes en bibliothèque municipale, intercommunale et départementale.

1. Fernand Braudel, *La Méditerranée*, Paris, Flammarion, 1985.

des lieux, sur la base d'une enquête effectuée auprès des bibliothèques de l'agglomération. L'ensemble de ces données servira de socle à des propositions d'amélioration, et donnera lieu à l'élaboration d'un document de diagnostic et d'orientation communautaire. Le bilan du groupe de travail met en évidence la coexistence d'un réseau structuré et professionnalisé de dix bibliothèques sur la ville de Strasbourg et de quatorze bibliothèques de proximité de communes périphériques, aux moyens et niveaux de services inégaux.

À l'exception de la bibliothèque municipale de Bischheim (17 000 habitants), les bibliothèques communales s'appuient tout naturellement sur la bibliothèque départementale, mais ont très peu de liens entre elles, et pas davantage avec le réseau de la ville-centre.

Des besoins identifiés

Au regard des normes communément admises, plusieurs déficits sont mis en évidence en termes de surface, de nombre de documents, de places assises et de postes publics d'accès à internet. Par ailleurs, à peine deux médiathèques sur les dix du réseau municipal proposent une offre de prêt de vidéogrammes. Conséquence logique de ce sous-équipement : une fréquentation nettement inférieure à la moyenne nationale.

C'est à partir de ces carences, et au vu des propositions du groupe de travail, croisées avec les orientations politiques de l'exécutif communautaire, que le conseil communautaire prend la décision, au mois de juillet 2003, d'un transfert partiel de compétence en matière de lecture publique. L'exigence sera double : améliorer le service aux habitants, tout en optimisant les moyens financiers, et donc la dépense publique.

Le premier volet de la délibération porte sur la construction et la gestion de quatre équipements structurants, dits d'agglomération : la médiathèque André Malraux, les médiathèques Sud et Ouest, dont les ouvertures s'échelonnent de 2006 à 2009, et la médiathèque Nord, programmée pour 2014.

Comparé aux 9 000 m² de surfaces de bibliothèques existantes, le chiffre cumulé de 27 000 m² supplémentaires est des plus éloquents. Un second volet « fonctionnel » pose les premiers jalons d'un fonctionnement en réseau entre équipements communautaires et bibliothèques des communes membres, incluant la mise en place et la gestion d'une tarification unique. Toute la difficulté résidera alors dans la capacité, en peu de temps, à pouvoir avancer de concert sur les deux axes : construire tout en tissant des liens.

La carte Pass'relle, premier fruit de la construction du réseau

Lancé le 7 décembre 2007, matérialisé par une carte nominative, le pass bibliothèque donne accès aux 27 bibliothèques et médiathèques affiliées au réseau. Pour l'abonné, il est désormais possible de disposer de plus d'un million de documents et de fréquenter plusieurs bibliothèques et médiathèques, ce qui, à terme, devrait concrétiser les complémentarités recherchées entre les bibliothèques de proximité et les nouvelles médiathèques d'agglomération, déjà repérées et appréciées par nombre d'usagers.

Dotée d'une forte charge symbolique, fonctionnant dans la quasi-totalité des bibliothèques de l'espace communautaire, de la plus modeste à la plus importante, cette carte unique est emblématique de la construction du réseau. Près de 75 000 cartes Pass'relle ont été délivrées en l'espace de deux ans, sur une population de 460 000 habitants.

La médiathèque André Malraux

Au mois de septembre 2008, le réseau de lecture publique est enfin doté de son équipement de référence. L'importance des collections, la spécificité des fonds, des supports, des activités et des services, ouverts à la dimension numérique, les capacités d'accueil et de logistique, confèrent à la médiathèque André Malraux une fonction

d'attractivité et de rayonnement qui dépasse très largement le territoire de la CUS. Sans en avoir le statut, le projet s'inscrit indubitablement dans la filiation des bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR).

Une mission d'expertise confiée à Café Programmation² anticipait certaines des évolutions du nouveau modèle de médiathèque. La plupart des orientations prises, tant au niveau des critères qualitatifs et identitaires que de l'envergure du projet, ont été depuis très largement confirmées par les usages du public. Au vu de l'évolution rapide des missions, une vision prospective sur un projet d'une telle ampleur n'est jamais aisée. Il est cependant intéressant de constater que cet écrin transparent, qui rend la médiathèque visible de l'extérieur, intègre idéalement cette dimension de « lieu de vie », aujourd'hui mise en avant. Avec une moyenne quotidienne de 3 200 entrées, la médiathèque André Malraux est promue par le public au rang d'établissement culturel le plus accessible et le plus fréquenté de la ville. La beauté du lieu est régulièrement relevée par les usagers. Les architectes, Jean-Marc Ibos et Myrto Vitart, ont eu le mérite de réaliser une réhabilitation de bâtiment industriel de qualité, tant du point de vue du signal fort créé que de l'ambiance agréable générée par les matériaux réfléchissants, qui intensifient l'éclairage naturel. La forme imposante de cet ancien silo à céréales entouré d'eau, et relié à la terre ferme par quatre passerelles, évoque la métaphore du « paquebot que l'on aborde par la proue ».

Principe d'organisation et pragmatisme

En terme d'architecture réseau, trois niveaux d'équipements complémentaires ont été définis. Avec ses pôles d'excellence (Fonds patrimonial, Langues et littératures européennes, Centre de l'illustration) et ses missions d'établissement de référence, la médiathèque André Malraux assure

2. Café Programmation d'architectures culturelles : www.cafe-programmation.fr

le premier niveau. Implantées dans les communes les plus importantes de l'agglomération disposant d'équipements scolaires et de services, les médiathèques-relais constituent des équipements culturels de rayonnement, sur des bassins de vie structurés en fonction de critères géographiques, démographiques et de cohérence territoriale.

À ce jour, seuls deux bassins de vie sur trois bénéficient de ce nouveau maillage territorial ; le sud, avec un équipement de 2 000 m² situé à Illkirch-Graffenstaden (27 000 habitants), et l'ouest, avec une médiathèque de 2 200 m² implantée à Lingolsheim (17 000 habitants). Dotées de collections tous supports, diversifiées et significatives, ainsi que de services aux usagers développés (internet, multimédia, espaces d'animation), ces

de collaboration avec ces équipements « autonomes » du troisième niveau. Celles-ci bénéficient, par ailleurs, des services de la bibliothèque départementale du Bas-Rhin (BDBR), favorisant le développement de leur lectorat local.

Quant aux médiathèques du réseau strasbourgeois, elles constituent des équipements de quartier de la ville-centre. Recouvrant une grande diversité d'établissements, en termes de surfaces, de collections et de services, elles ont essentiellement pour rôle d'irriguer le quartier qu'elles desservent, mais rayonnent pour certaines d'entre elles bien au-delà de leur aire d'action.

Une telle typologie d'équipements, basée sur leur fonction et leur impact territorial, marque la première étape de cet acte d'aménagement du territoire. Cette organisation doit permettre une plus grande proximité des services offerts aux usagers, en fonction des missions complémentaires de chacune des structures.

Il reste maintenant à « donner vie » à ce réseau. Les axes de collaboration retenus sont sans surprises, et les chantiers liés à la communication, à l'action culturelle et à la formation, sont ouverts depuis septembre 2009. D'autres dossiers, comme l'extension des systèmes d'information, ou l'accompagnement financier des équipements communaux progressent, et font l'objet d'études de faisabilité. Plus que la nature même des chantiers, c'est le choix de la méthode, l'ordre de leur réalisation, et surtout la manière de travailler ensemble qui se-

ront déterminants dans la réussite du projet. La démarche répond avant tout à un souci de pragmatisme.

Pour conseiller, coordonner et accompagner le changement, la direction des médiathèques a détaché partiellement deux coordinateurs réseau (catégorie A), qui font équipe avec les

responsables des services transversaux des médiathèques de la ville de Strasbourg et des médiathèques communautaires. L'échelonnement des priorités a également été déterminé en fonction des attentes des bibliothécaires bénévoles et professionnels.

Sur un plan plus général, deux instances ont été mises en place pour chacun des bassins de vie, associant d'entrée les compétences décisionnelles et techniques permettant de formaliser le « réseau humain » :

- un comité consultatif, instance « de bilan, de soutien et d'accompagnement », réunissant le président de la CUS, la vice-présidente chargée de la lecture publique, les maires, le directeur des médiathèques, ainsi que des personnalités du monde culturel ;
- un groupe de travail technique, instrument de dialogue chargé de formuler des propositions aux élus des collectivités concernées, comprenant les coordinateurs réseau, le responsable de la médiathèque-relais, « référent de secteur », les responsables de l'action culturelle, de la communication, des systèmes d'information du service des médiathèques, et l'ensemble des équipes de bibliothécaires du territoire concerné.

L'action culturelle, premier moteur du développement d'un réseau de personnes

L'action culturelle constitue l'un des grands domaines d'actions prioritaires. Les structures périphériques demandent en premier lieu à pouvoir bénéficier d'expositions réalisées par les réseaux municipal et communautaire, qui nécessitent un véritable budget, bien souvent inexistant dans les petites communes. Dès cette année, plusieurs expositions d'illustrations originales, acquises par le Centre de l'illustration de la médiathèque André Malraux, seront à la disposition des bibliothèques du réseau Pass'relle. Les petites et moyennes communes disposeront là d'un outil de promotion de la littérature jeunesse, de la même manière qu'elles pourront bénéficier des nombreuses actions de promotion

“Une telle typologie d'équipements, basée sur leur fonction et leur impact territorial, marque la première étape de cet acte d'aménagement du territoire”

deux médiathèques relais ont vocation à équilibrer l'offre au niveau de la banlieue. Elles forment ainsi le second niveau d'équipements communautaires. Elles participent également à l'animation des bibliothèques et médiathèques de proximité du bassin de vie, et de ce fait ont vocation à tisser des liens

et de valorisation du fonds patrimonial de la médiathèque André Malraux.

Les premières réunions de travail avaient révélé l'isolement des équipes mixtes de ce troisième réseau, et donc la nécessité d'apprendre à travailler ensemble autour d'actions mobilisatrices. La mise en œuvre de manifestations plus ambitieuses serait l'occasion de renforcer la pertinence du choix collectif en faveur de l'action culturelle, l'objectif étant de créer une culture commune favorisant l'émulation, et cimentant le réseau.

Un réseau ouvert

Une telle politique, coordonnée et complémentaire, ne peut être menée sans un partenariat fructueux avec la direction régionale des affaires culturelles (Drac), mais également avec la BDBR qui, à travers ses missions traditionnelles, est présente dans treize des vingt-sept bibliothèques du territoire urbain. Son soutien technique et scientifique a très largement favorisé l'ouverture, entre 2006 et 2009, de quatre médiathèques sous maîtrise d'ouvrage communale, quatre projets synchrones avec ceux des équipements communautaires, qui permettent de mesurer à la fois l'effort conjoint des collectivités en présence et l'enjeu que représente la coordination de leur action.

Plusieurs pistes de collaboration et de mutualisation sont actuellement à l'étude. Elles devraient aboutir à l'élaboration d'une charte, qui sera l'occasion pour les professionnels des médiathèques de la CUS et de la BDBR de tisser un lien organique.

La communication se mutualise

Le portail constitue un outil particulièrement riche de potentialités offertes aux membres du réseau³. Depuis 2009, les usagers peuvent utiliser une carte cliquable du réseau Pass'relle, leur permettant de consulter les informations sur chacune des

“La mise en œuvre de manifestations plus ambitieuses serait l'occasion de renforcer la pertinence du choix collectif en faveur de l'action culturelle”

bibliothèques et d'accéder, via un lien, à leur catalogue – si celui-ci est en ligne. De plus, la création d'un espace Pass'relle à la médiathèque André Malraux et dans les deux médiathèques-relais permet de mettre à disposition l'information réseau au bénéfice des usagers qui viennent d'acquiescer un Pass. Ces espaces fédérateurs communiquent sur l'offre documentaire et les services proposés sur le territoire de la CUS. Ils permettent aussi de se renseigner sur les manifestations culturelles. Que se passe-t-il dans le réseau ? Où ? Quand ?

Orientation, communication, visibilité, promotion : autant de mots clés pour ces espaces Pass'relle au service des différents publics, dont les pratiques culturelles évoluent en termes de mobilité et de multifréquentation.

Le système d'information documentaire : portail et système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB)

Chacune des bibliothèques/médiathèques des communes de la CUS étant équipée de son propre SIGB, il est demandé à l'utilisateur d'actualiser sa carte Pass'relle dans les réseaux respectifs, et il n'est donc pas envisageable actuellement de proposer un accès unifié aux informations et ressources documentaires disponibles sur internet via le portail des médiathèques de la ville et de la CUS. Une extension du SIGB et du portail à l'ensemble des

bibliothèques/médiathèques des communes adhérentes pourrait permettre :

- à la collectivité de réaliser des économies d'échelle grâce à la mutualisation des ressources humaines (formation, administration des logiciels, catalogage partagé, inscription unique), techniques (serveurs, logiciels) et documentaires (bases de données, sélection des bibliothécaires...);

- aux usagers de bénéficier d'un accès simplifié à la richesse de ce réseau (une seule inscription, un seul point d'accès à internet, une meilleure visibilité pour les actions de communication autour de l'action culturelle).

La mise en place de ces deux projets nécessite, d'une part, que la fusion des SIGB des réseaux municipal et communautaire prévue fin 2010 soit achevée; d'autre part, qu'une étude vienne confirmer la faisabilité d'un point de vue fonctionnel (récupération des différents fichiers, gestion des fonds tournants de la BDBR...), technique et organisationnel. Une étude intégrée au schéma directeur des systèmes d'information 2009-2012 sera lancée prochainement.

Financements et limites de la compétence partielle

Si la décision de répartir les charges de centralité des médiathèques André Malraux, Sud, Ouest et Nord sur la structure intercommunale est au demeurant légitime, ce transfert de compétences sur ces seuls équi-

3. www.mediatheques-cus.fr

pements est de nature à fragiliser la notion même d'«intérêt communautaire». En effet, plusieurs communes périphériques ont pris ces dernières années l'initiative de créer des médiathèques dont certaines, en termes de surface et de collections, présentent une réelle attractivité supracommunale. La nécessité de contribuer aux coûts de fonctionnement de deux niveaux d'équipements, sans pour autant pouvoir bénéficier d'un quelconque soutien de la part de la CUS, ne semble pas de nature à favoriser les synergies. Cette situation est ressentie par les élus concernés comme profondément injuste. Une étude a été entreprise par les services communautaires, avec l'objectif d'apporter une aide financière à ces équipements de proximité.

Une démarche qui s'inscrit dans la durée

Ce premier bilan fait apparaître un ordre des opérations qui, loin de constituer une méthode type, participe plutôt d'une progression «sur mesure», adaptée à la seule situation strasbourgeoise. Le parcours est déjà porteur d'enseignements : il s'inscrit dans une durée dictée par une nécessaire adhésion de tous les acteurs au projet culturel, le risque pouvant être de vouloir trop en faire et trop vite, et par là même de faire sortir les équipements de proximité de leur vocation première. Or, il est essentiel que chacun d'eux soit considéré comme une bibliothèque à part entière : le réseau ne peut être imposé d'en haut. Il exige que chacun se l'approprie et y trouve son compte. Aussi, la démarche doit-elle demeurer progressive tout en res-

tant collégiale, seule voie de réussite. Il conviendra d'être particulièrement attentif à ce que chacune des étapes produise une valeur ajoutée pour les bibliothèques membres, et non qu'elle les dépossède.

Reste un point sur lequel il convient de s'interroger, celui de la prise de compétence partielle. Ce transfert rend en effet difficile le développement d'actions extracommunau-

“Il conviendra d'être particulièrement attentif à ce que chacune des étapes produise une valeur ajoutée pour les bibliothèques membres, et non qu'elle les dépossède”

taires et de politiques contractuelles, notamment dans le cadre d'une politique d'animation réseau (interventions d'écrivains et d'artistes...). Il met en évidence le besoin d'évolution du

cadre administratif dans le sens d'un élargissement de l'actuel champ de compétences.

Modèles et réseaux d'aujourd'hui

La mutation du concept de médiathèque publique vers la définition d'un espace de connaissances partagées, espace social, convivial, relationnel, ludique, alimentaire... en un mot, espace de vie, est aujourd'hui un fait avéré, qui n'est évidemment pas sans influence sur l'évolution d'un réseau.

Porteuses de ces pensées actuelles, la médiathèque André Malraux et les médiathèques-relais de bassin de vie ont vocation à être de véritables «générateurs du réseau de la lecture publique», générateurs d'idées, de projets, d'usages nouveaux. La mission de développement des 27 équipements membres se trouve de ce fait considérablement élargie, de la coordination des fonctions documentaires à celles qui relèvent de l'accueil au sens le plus large. Préciser les contours des modèles à promouvoir auprès des équipements de proximité constitue sans doute l'une des questions du moment. ●

Janvier 2010